

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 3 MARS 1888

SOMMAIRE

TEXTE : Entre-Nous, par Léon Ledieu.—Nos gravures.—Histoire de Peaux-Rouges, par A. Bitard.—Petites industries du ménage, par H. Manuel.—Rythme des vagues, par François Coppée.—Le nouveau Phonographe Edison.—Les souliers Rouges.—Connaissances utiles.—Recréations de la famille.—Feuilleton : Pauline.

GRAVURES : Portrait de M. Tirard.—Portrait du général Saussier.—Expulsion en Amérique pour non paiement de loyer.—Dix jours à la dérive : Funérailles en mer.—Gravure du feuilleton.—Les Peaux-Rouges.

Primes Mensuelles du "Monde Illustré"

1re Prime	-	-	-	\$50
2me "	-	-	-	25
3me "	-	-	-	15
4me "	-	-	-	10
5me "	-	-	-	5
6me "	-	-	-	4
7me "	-	-	-	3
8me "	-	-	-	2
86 Primes, à \$1	-	-	-	86
94 Primes				\$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.

NOS PRIMES

QUARANTE-SEPTIÈME TIRAGE

Le quarante-septième tirage des primes mensuelles du MONDE ILLUSTRÉ (numéros de février), aura lieu SAMEDI, le 3 mars à huit heures du soir, dans la salle de l'UNION ST-JOSEPH, coin des rues Sainte-Catherine et Sainte-Elizabeth.

Le public est instamment invité à y assister. Entrée libre.

LES CONCOURS DU MONDE ILLUSTRÉ

Prix de M. L. O. DAVID, M. P. P., concours du mois de mars. Sujet :

Biographie ou portrait de sir A. A. Dorion.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 5 mars.

Prix de M. O. M. AUGÉ, avocat, concours du mois d'avril. Sujet :

Le chevalier d'Iberville.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 5 avril.

Prix de l'hon. H. MERCIER, concours du mois de mai. Sujet :

La femme Canadienne.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 5 mai.

Chaque prix est de \$20.

On doit adresser les articles au MONDE ILLUSTRÉ, 30, rue Saint-Gabriel, Montréal.

Il n'y a que l'occasion qui manque au médisant pour mal faire.—QUINTILIN.

Les mots et les drapeaux conduisent les hommes plus que les raisons et la raison.—JULES SIMON.

Un peuple qui rompt violemment avec l'esprit de tradition est un arbre sans racines qu'emporte au premier souffle le vent de la tempête.—O. GRÉARD.



QUAND les jugera-t-on? La date de leur procès est-elle fixée?

C'est la question du jour.

Il est de fait que l'on a rarement vu un procès attirer autant l'attention publique, et il faut reconnaître aussi qu'il en vaut la peine. Deux détectives et un gardien de la paix accusés de vol avec effraction et soupçonnés d'avoir l'intention de piller une foule de magasins, cela ne se voit pas tous les jours et c'est un luxe auquel les amateurs de la cour d'assises ne sont pas habitués.

Ce qu'il y a de plus étrange dans cette aventure, c'est que le verdict, quel qu'il soit, atteindra toujours des agents de la police secrète; c'est, en effet, une lutte de détectives, lutte qui semble tenir du roman et qui est cependant bien de la vie réelle.

Nos agents secrets sont accusés par d'autres agents, les uns canadiens-anglais, les autres américains, et toute la question se résume à savoir qui ment, de ceux qui accusent ou de ceux qui plaident non-coupables.

La police secrète n'est, dans aucun pays, à l'abri des soupçons ni des accusations, et même en France, où l'organisation est la meilleure et la plus surveillée, on ne se gêne pas de parler mal des agents que l'on emploie, comme le prouve le passage suivant tiré d'un journal français :

Le grand inconvénient de l'emploi des agents secrets est qu'ils sont rarement à l'abri de la corruption, et que leur foi s'accorde fort bien de manger à deux râteliers.

Il est vrai que l'on a eu souvent des exemples d'accommodement entre agents secrets et criminels, mais on a rarement vu, je crois, ceux-là faire concurrence à ceux-ci sur leur propre terrain, c'est-à-dire voler tout autant que les voleurs de profession.

En vérité, cela dépasse les bornes.

Il est reconnu qu'en général si un truand donne sa « parole de voleur » on peut s'y fier, car ces gens là ont une sorte de point d'honneur auquel ils tiennent beaucoup, et l'affaire qui nous occupe prouverait qu'un serment de détective ne vaut pas une foi de tire-laine.

En serions-nous bientôt réduits à faire surveiller les agents secrets par des voleurs?

. Cette étrange affaire de détectives accusés de vol, m'amène à penser aux forçats.—quand on parle des chasseurs on ne peut s'empêcher de songer au gibier.

Je viens justement de relire quelques aventures de condamnés célèbres, et je crois vous intéresser en vous rappelant l'histoire du fameux Cognard, plus connu sous le nom de comte de Pontis de Sainte-Hélène.

Cognard ayant commis je ne sais plus quel crime avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Après quelques mois de séjour à Toulon, il se réfugia en Espagne. Là il se créa comte, en s'appropriant les titres de la famille Pontis, dont il fit disparaître tous les membres l'un après l'autre. Une fois comte, il obtint une sous-lieutenance, devint chef d'escadron, et gagna le grade de lieutenant-colonel, à l'assaut de Montevideo.

Tout cela paraît invraisemblable; ce qui suit l'est encore plus.

Après mille incidents et mille faits que le romancier le plus audacieux n'oserait mettre dans aucun de ses ouvrages, le faux comte Pontis devient tout à coup à Malaga, où il s'est réfugié, chef d'escadron dans l'état-major du duc de Dalmanio.

Quand l'armée française opère sa retraite, il rentre avec elle en France; il est fait chef de bataillon au 100^e régiment; au siège de Toulouse il combat vaillamment; à Waterloo, il reçoit plusieurs blessures.

Après l'empire, Pontis ne voulut pas en rester là.

Il se présenta au duc de Berri, qui le reçut chevalier de Saint-Louis et le nomma chef de bataillon dans la légion de la Seine, dont il devint, six mois après, lieutenant-colonel.

Mais, hélas! il faut que, dans la vie ordinaire comme dans les drames de la Gaité, le crime soit puni.

Un jour que le comte Pontis de Sainte-Hélène assistait à une revue, sur la place Vendôme, un forçat libéré crût reconnaître en lui un ancien compagnon de chaîne, et sa pensée fut de le faire chanter; mais soit que le lieutenant-colonel s'exécra de mauvaise grâce, soit qu'il niât l'identité de sa personne avec le nom que l'autre lui donnait, il fut dénoncé.

Le général Despinois manda Pontis et le salua du nom de « gibier de potence. » Pontis met l'épée à la main, veut répondre, mais il est saisi par quatre gendarmes pour être jeté en prison. Il obtint la permission de rentrer chez lui pour changer de linge, sauta par une fenêtre et disparut.

Il fut repris six mois plus tard et finit ses jours au bain.

C'est un des mille exemples des chenapans qui jouent à l'honnête homme, mais il est plus rare de voir, comme dans le cas actuel, des gens chargés d'arrêter les voleurs être accusés de voler tout aussi bien, sinon mieux, que leurs clients.

. Chaque pays a sa manière de combattre l'ivrognerie: En France, on use de l'amende, de la prison et de la privation des droits civiques; dans les pays anglais, on se sert de l'amende et de la prison, sans privation de droits, ce qui est absurde, car étant admis que l'on boit beaucoup dans les royaumes de Sa Majesté Victoria, il s'en suit que le vote des ivrognes forme un appoint considérable dans les manifestations de la volonté du peuple; les Musulmans sont très sévères envers ceux qui enfreignent la loi du prophète qui défend de boire, même du vin; en Russie, on use un peu du knout, mais la Belgique est sortie des sentiers battus et a adopté un genre de répression dont tout le monde est content.

Les sujets du roi Léopold, gens très industrieux, durs au travail et solides au plaisir, ont cependant leur péché mignon, un penchant très prononcé pour la bouteille, penchant bien naturel, car la bière, le faro, le lambic et le genièvre ont très bon goût dans les plaines de l'Escaut.

Il y a quelques mois, une petite Commune, voisine de Mons, a fait un règlement dont l'application a produit un très bon effet.

Quand un bon Flamand est vu dans les rues du village en état d'ivresse, le garde-champêtre s'empresse de le reconduire chez lui, sans mot dire et avec tous les soins d'un bon camarade, puis il continue sa ronde et réintègre ainsi tous les amis de Cambrinus dans leur domicile respectif.

Parfois, le dimanche surtout, les fonctions du garde-champêtre ne sont pas une synécure, paraît-il.

Le lendemain matin, ce digne fonctionnaire fait sa tournée, s'arrêtant dans les maisons de ceux qu'il a secourus la veille et leur présente à chacun un balai, en les invitant à nettoyer les rues.

Le balai n'est cependant pas obligatoire, car le délinquant peut refuser de travailler une journée pour la commune, mais alors il doit se résoudre à aller passer la huitaine en prison.

Règle générale, le balai est préféré.

Il paraît que ce système a eu, au moins, un excellent résultat, car le village est d'une merveilleuse propreté.

Plus les habitants se piquent le nez, plus les rues sont bien nettoyées et, quand le règlement en question sera adopté partout, on pourra se rendre compte du degré de sobriété des citoyens d'une commune par son état de malpropreté.

On pourrait essayer ce système chez nous.

. Il y a des gens qui voyagent comme des colis, sans rien voir, rien apprécier, rien étudier, ou qui, avant de partir de chez eux, ont l'intention bien arrêtée de tout trouver mauvais dans les pays qu'ils traversent.

Ces malheureux sont atteints d'une névrose spéciale, très difficile à guérir, et qui est commune